

QUATRE MOIS PARMI NOS NOIRS D'AFRIQUE

(Dessin de Rouquayrol, compagnon de route d'Albert Londres.)



HALTE DE NOIRS SUR LA ROUTE

LES ABUS DU PORTAGE RISQUENT DE DÉPEUPLER NOS POSSESSIONS

L'humanité et notre intérêt bien compris nous commandent de ménager les indigènes et de leur adjoindre le machinisme moderne.

Adieu, Mopti! Adieu, Dienné, jolie fille du Soudan! Dienné où l'on reste étonné à cause des places, des rues, des maisons à un étage et de la mosquée que l'on rebâtit à l'Exposition coloniale. Du moins je l'imagine. Salut encore, immense simplicité du pays noir! Adieu, San!

Si j'ai quitté mon ch land et retrouvé de la nourriture? Je pense bien. J'ai fait tout cela à Mopti. Même que je suis assis sur mes conserves pour qu'elles ne s'envoient plus. Et je roule, je roule comme si les lions sans crinière de la région étaient tous à mes trousses. Pourtant je ne rencontre que des perdrix et des pintades. Maintenant que je n'ai plus besoin de rien, la route est pleine de volailles!

Ah! les belles routes! On ne peut rien imaginer de mieux. Je ne plaisante pas. Les routes sont magnifiques; demandez plutôt aux indigènes! Elles sont d'autant plus remarquables qu'elles ne nous ont pas coûté un cauri.

On n'a dépensé que du nègre! Sommes-nous donc si pauvres en Afrique noire?

La caisse de réserve

Pas du tout! Le budget du gouvernement général possède une caisse de réserve de je ne sais combien de centaines de millions! Caisse de réserve? Expression scandaleuse pour un pays neuf. Les centaines de millions, on devrait les emprunter pour mettre le pays en valeur et non pas les enfouir dans la vieille chaussette nationale de laine! C'est une conception qui vous pétrifie. Par quoi est composée cette caisse de réserve? Par les recettes des colonies qui forment le gouvernement général.

Il faut, à cet endroit, entrer dans une autre précision. C'est indispensable. Il existe de bons Français de France qui croient encore que les colonies coûtent de l'argent à la métropole. Pas un liard! Elles sont plus riches que la France, nos colonies. Vous allez dire que ce n'est pas encore beaucoup. Allez donc, rue de Rivoli, demander au gérant du ministère des Finances de vous montrer sa caisse de réserve!

Nos colonies vivent. Elles font vivre des milliers de militaires et de fonctionnaires français. Il en est même une qui sert une rente à la France!

Ceci dit, reprenons. Nous sommes pour l'instant en Afrique Occidentale française. Huit colonies. Chacune a son budget. D'où vient l'argent? De l'impôt que verse chaque nègre et des droits de douane que paye tout le monde. Exemple: le Dahomey, le plus petit morceau de cette galette, avoue cette année trente-quatre millions de recettes. On lui abandonne vingt millions pour ses besoins. Dakar (le gouvernement général) prend quatorze millions. Même procédé pour les sept autres tranches.

Les colonies ne sont pas contentes. Elles ont bien raison. Elles disent qu'elles sont les premières à connaître leurs besoins. Le Dahomey affirme qu'avec l'argent qu'il envoie à Dakar les Dahoméens pourraient s'offrir de beaux wharfs, des kilomètres de chemins de fer et des installations définitives. Ainsi parlent le Soudan, la Haute-Volta, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Guinée. Quant à la Mauritanie, elle ne parle pas, elle court!

Dakar prend donc l'argent. Dakar explique son appétit par un principe. Chaque colonie, dit-il, est solidaire des autres. Avec l'argent du Dahomey, je ferais en Haute-Volta des travaux qui serviraient au Dahomey. Très logique. Mais il en est des principes comme des peaux de lapin: c'est à l'usage que l'on voit si les poils tiennent!

Jusqu'à ce jour les poils s'envolent!

Et l'on ne fait pas ce que l'on devrait faire.

La repopulation indigène

L'œuvre la plus urgente dans ce pays serait de fabriquer du nègre.

Pour employer l'expression officielle, l'Afrique noire n'est pas une colonie de peuplement. Le blanc n'y demeure provisoirement qu'en se ménageant et définitivement qu'en dans un cercueil. Si j'étais gouverneur général, je tendrais

POUR ET CONTRE

Après quelques pluies sans doute assez abondantes, la vallée de l'Isère s'est trouvée inondée... Une digue a cédé. Les eaux furieuses ont noyé les terres... C'est une catastrophe pour toute une région...

La digue, sans doute, était vieille et débile... Et puis, il a plu... Nous aurons, sans doute, hélas! à déplorer, au cours de l'hiver, d'autres sinistres pareils...

Dès qu'il pleut, il y a chez nous des malheurs...

Dès qu'il ne pleut plus, il y a d'autres malheurs...

Nous allons de l'inondation à la disette d'eau. Nous balançons — mollement — d'une calamité à l'autre...

La vallée de l'Isère est sous les eaux... Des routes sont coupées... Des maisons sont renversées par les flots... L'étendue du désastre montre ce qu'il reste à faire, en France, pour défendre tout bonnement les Français contre le mauvais temps — qui n'est pas un temps tout à fait exceptionnel...

La France n'est pas encore pratiquement défendue contre la pluie...

Elle n'est pas mieux défendue contre le beau temps... En cette saison d'averses fougereuses, nous pouvons bien nous souvenir encore de la sécheresse de l'été défunt...

Pour des milliers et des milliers de paysans et de citoyens, cette sécheresse a fini par être tragique... Dans des campagnes de France, on a pu se croire au Sahara... Il a fallu, chaque jour, faire des kilomètres et des kilomètres et perdre des heures précieuses pour aller chercher un peu d'eau à la rivière lointaine — elle-même à peu près à sec...

Pas d'eau dans les villages... Pas d'eau dans d'importants chefs-lieux de canton où l'on fait pourtant beaucoup de politique — et où des orateurs locaux prononcent volontiers de grands discours laïques, sociaux et démocratiques...

Pas d'eau dans certaines villes — où l'on organise pourtant de belles fêtes, où l'on ne manque pas d'élire, avec le concours des orphéons, des reines charmantes...

Pas d'eau dans de grandes villes où l'on inaugure des statues vouées à des gloires obscures...

Pas d'eau... Donc pas d'hygiène, pas de propreté, pas de santé... Pas d'eau, donc pas de moissons, pas de fruits, pas d'argent...

Pas d'eau...

Où bien trop d'eau; et la catastrophe...

Dans un beau pays comme la France, tout veiné de rivières et de ruisseaux, nous n'avons pas encore su créer une politique de l'eau...

Dans un beau pays comme la France, providentiellement temperé, et qui échappe à presque tous les cyclones, à presque tous les séismes qui désolent tant de pays, nous ne savons pas encore nous défendre contre l'orage et contre la pluie...

Mais on assure que ces temps-ci... (qui sont temps pluvieux...) des messieurs fort eloquents s'assemblent et palabrent... Il s'agit, pour ces messieurs, de combiner quelques nouvelles petites machinations politiques contre X... ou pour Y...

Maurice PRAX.

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Les anciens combattants seront reçus à l'Hôtel de Ville

Le bureau du conseil municipal, d'accord avec le gouvernement, a décidé d'organiser une cérémonie pour donner plus d'éclat au dixième anniversaire de la cessation des hostilités. Un délégué des délégués d'association d'anciens combattants et mutilés aura lieu dans l'après-midi du 11 novembre prochain, suivi d'une réception dans les salons de l'Hôtel de Ville par la municipalité parisienne.

IL Y A CHEMINOT... ET CHEMINEAU



— Dis donc, vieux... ils viennent d'inaugurer le refuge des cheminots... — Ça c'est chic!... seulement, voilà, pourvu qu'ils nous demandent pas nos papiers pour pouvoir y entrer!...

A LA QUATRIÈME PAGE ★ ★ ★ ★ ★

L'Inutile souffrance

★ ★ ★ ★ ★ conte, par Charles PETIT

PIERRE DE RAYSSAC

qui noya son enfant
répond aujourd'hui de son crime
devant les assises de Toulouse

Il semble ne pas se rendre compte de la gravité de son crime

(A la troisième page, les dépêches de notre envoyé spécial.)



Pierre de Rayssac

L'AFFAIRE HORAN

M. BARTHOU PRESCRIT L'OUVERTURE D'UNE INSTRUCTION JUDICIAIRE

Des perquisitions ont été effectuées hier matin aux domiciles de M. Deleplanque et de M. de Noblet

On sait que le dossier constitué par le ministère des Affaires étrangères au sujet de la divulgation de documents relatifs au compromis naval franco-britannique a été transmis au ministère de la Justice.

A la suite d'un échange de vues qui s'est poursuivi, depuis le dernier conseil des ministres, entre les ministères des Affaires étrangères et de la Justice, M. Louis Barthou vient d'ordonner l'ouverture d'une information et a transmis le dossier à M. Proudhon, procureur de la République.

Ce haut magistrat, après en avoir pris connaissance, a chargé M. Girard, juge d'instruction, d'ouvrir, en vertu de la loi du 18 avril 1896, contre MM. de Noblet, Deleplanque et tous autres, une information pour espionnage et complicité.

Des perquisitions ont été effectuées, hier matin, aux domiciles de MM. de Noblet et Deleplanque.

Dans le courant de l'après-midi, M. Girard a fait subir l'interrogatoire d'identité à M. de Noblet d'Anglure en présence de M. Guyonnet, collaborateur de M. Campinchi, son défenseur. Puis ce fut le tour de M. Roger Deleplanque, qu'assistait M. Gérard Strauss.

Le magistrat leur a notifié, à tous deux, l'inculpation d'espionnage et complicité relevée contre eux en vertu des articles 2 et 5 de la loi du 18 avril 1896 que nous publions ci-dessous:

ART. 2. — Toute personne, autre que celles énumérées dans l'article précédent, qui s'étant procuré lesdits plans, écrits ou documents secrets intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat, les aura livrés ou communiqués en tout ou en partie à d'autres personnes, ou qui, en ayant eu connaissance, aura communiqué ou divulgué des renseignements qui y étaient contenus, sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de cinq cents à trois mille francs. La publication ou la reproduction de ces plans, écrits ou documents sera punie de la même peine.

ART. 3. — Celui qui, par négligence ou par inobservation des règlements, aura laissé soustraire, enlever ou détruire les plans, écrits ou documents secrets qui lui étaient confiés à raison de ses fonctions de son état ou de sa profession, ou d'une mission dont il était chargé, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cent à deux mille francs.

ART. 12. — Indépendamment des peines édictées par la présente loi, le tribunal pourra prononcer, pour une durée de cinq ans au moins et de dix ans au plus, l'interdiction de tout ou partie des droits civils, civils et de famille, ainsi que l'interdiction de séjour.

TROUVÉE MORTE DANS LES DÉCOMBRES DE SA MAISON CETTE MALHEUREUSE A-T-ELLE ÉTÉ TUÉE PAR SES SAUVEURS?

Beilay, 24 octobre (dép. Petit Parisien). Le Petit Parisien a relaté qu'une maison s'était écroulée, rue de la République, ensevelissant Mme Desmarests, qui fut retrouvée morte sous les décombres. Or une question angoissante se pose à ce propos. En l'absence du service d'ordre, c'est dans le plus grand désordre que les témoins de l'accident tentèrent de secourir Mme Desmarests. Ils procédèrent au déblaiement en jetant les décombres sur la chausée et trouvant vide le lit de la victime. Découragés par l'insuccès de leurs recherches, ils s'occupèrent à ranger les pièces de bois qui entravaient la circulation lorsqu'ils aperçurent le corps de Mme Desmarests au bord du trottoir, recouvert surtout par les matériaux jetés par eux. La foule, durant deux heures, avait pêle-mêle sans s'en douter la malheureuse, qui n'était peut-être pas morte au début des recherches.

un immense clicot sur la côte maudite et j'y ferais peindre ces mots: « Le blanc qui fera un effort inutile sera immédiatement puni par la nature. »

L'indigène nous est donc indispensable.

Sinon par amour du prochain, du moins par égoïsme, nous devrions veiller sur lui comme sur un champ de blé.

On le fauche avant qu'il ait poussé son épi !

La tâche première d'un commandant d'hommes est de préserver

l'eau au puits. Lors des chemins de fer Thiès-Kayes et Kayes-Niger, on tapait dans le Mossi. La Guinée, pour son chemin de fer, a tapé dans le Mossi. La Côte d'Ivoire, pour son chemin de fer, tape dans le Mossi. Les coupeurs de bois montent de la lagune et tapent dans le Mossi.

Et l'on s'étonne que le Soudan et la Haute-Volta ne produisent pas encore de coton !

Des camions et des rouleaux à vapeur !

Voici mille nègres en file in-



ver ses hommes de la mort. Autrement, de commandant on devient gardien de cimetière.

Trois cents millions dans la caisse de réserve, mais :

ni un camion à benne,

ni un rouleau à vapeur,

ni une voiture à bras.

Rien que des nègres et que des négresses, une pierre sur la tête et une latte d'arlequin à la main !

Au Soudan, en Haute-Volta, à la Côte d'Ivoire, dans toute la pléiade, on compte plus de vingt mille kilomètres de routes. Tous les matériaux qui ont servi à les faire ont été portés sur la tête du nègre.

L'exode

Qu'est-ce que le nègre ? Le nègre n'est pas un Turc, comme l'on dit. Il n'est pas fort. Le noir, en teinture, n'est pas un brevet de solidité. Parfois, dans les camps, les prestataires meurent comme s'il passait une épidémie. A ce propos, une phrase grandiose; elle est extraite d'un rapport officiel. On y lit : « La fragilité inconcevable des indigènes... » Il faut les voir quand il pleut. Ils marchent ratafinés, comme sous le coup d'une violente colique, à petits pas sautillants, les deux bras croisés sur leur poitrine ! Et les soirs ? Il ne fait pas chaud toujours; ils foussent comme dans un sanatorium. Ceux qui possèdent une loque la plaquent soigneusement sur leur dos. Cela ne les empêche pas de grelotter, en compagnie des moins riches, autour de trois tisons de bois où quelques-uns soufflent jusqu'à leur dernier souffle.

On agit comme s'ils étaient des bœufs. Tout administrateur vous dira que le portage est le fléau de l'Afrique. Cela assomme l'enfant, ébranle le jeune noir, délabre l'adulte. C'est l'abâtissement de la femme et de l'homme. Le blanc soutenait une thèse. Il disait : « Nous les obligeons à faire des routes; c'est pour leur bien; le portage les tue; les routes faites, ils ne porteront plus. »

Ils portent toujours !

Où nous devrions travailler à peupler, nous dépeuplons. Serions-nous les coupeurs de bois de la forêt humaine ?

Où nous a conduits cette méthode ?

A une situation redoutable.

Depuis trois ans :

1° Six cent mille indigènes sont partis en Gold Coast (colonie anglaise);

2° Deux millions d'indigènes sont partis en Nigeria (colonie anglaise);

3° Dix mille indigènes vivent hors des villages, à l'état sauvage (plus sauvage !) dans les forêts de la Côte d'Ivoire.

Ils fuient :

1° le recrutement pour l'armée;

2° le recrutement pour les routes ou la machine (chemin de fer);

3° le recrutement individuel des coupeurs de bois.

C'est l'exode !

Ainsi nous arrivons en Haute-Volta, dans le pays Mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes : trois millions de nègres. Tout le monde vient en chercher comme de

dienne, barda sur la tête, qui s'en vont à la machine ! au chemin de fer de la Côte d'Ivoire, à Tafiré. Sept cents kilomètres. Les vivres ? On les trouvera en route, s'il plaît à Dieu ! Les costauds mettront un mois pour atteindre le chantier. Comme leur pas est docile ! Des hommes resteront sur le chemin, la soudure sera vite faite; on resserrera la file.

On pourrait les transporter en camion; on gagnerait vingt jours, peut-être vingt vies. Acheter des camions ? user des pneus ? brûler de l'essence ? La caisse de réserve maigrirait !

Un peu moins d'argent dans la caisse et un peu plus de matériel. Sauvons notre Afrique !

(A suivre.) ALBERT LONDRES.

Un "miracle" spirite évoqué au Palais

Donner à une tante éplorée et médium l'inexprimable joie de voir revivre une nièce adorée, morte à seize ans, et être, après un tel prodige, assigné par la tante en 300.000 francs de dommages-intérêts, on a beau être spirite et lauréat de l'Institut des sciences de New-York, comme M. Achille Borgnis, on n'imaginerait jamais dans l'âme humaine de telles profondeurs d'ingratitude !

Car la résurrection fut indéniable et même palpable. Lisez plutôt le récit qu'en a fait M. Borgnis, avec l'attestation de la tante elle-même :

— A la quatrième leçon de développement, Jeannine (c'est le nom de la jeune morte), à la grande joie de tous, donne des signes de présence parmi nous en adressant à sa tante quelques lignes écrites de sa main. Aux séances suivantes, elle jetait des fleurs, écrivait plus longuement, promettait de faire tout son possible pour se matérialiser. Elle tint sa promesse, car, à quelques semaines de là, nous eûmes la joie de voir sa complète matérialisation. Elle se montrait simplement, se tenait debout près du médium, soulevant son voile, nous faisant voir son visage et nous envoyant des baisers. Devant d'aussi belles manifestations constatées par sa tante, tout la famille, père, mère, grand-mère, oncles, cousins, accourut aux séances.

Dans une ambiance aussi familiale, Jeannine se trouva fort à l'aise, acquit des forces considérables et sut les mettre à profit. Elle s'avança doucement, paraissant glisser sur le sol, et vint embrasser son père, puis sa mère et, continuant cette manifestation touchante, elle se dirigea vers chacun des membres de sa famille qu'elle embrassa également. Mais l'impression fut bien plus grande au moment où elle embrassa sa grand-mère. Celle-ci, qui était d'un certain âge, fut prise d'une telle émotion sous les baisers que lui prodiguait sa petite-fille qu'elle se mit à trembler, à pleurer de joie et faillit avoir une faiblesse. Jeannine distribuait des fleurs, écrivait, promettait les écorans lumineux tout le long de sa gracieuse personne, peut-être pour se faire admirer, mais aussi pour bien nous convaincre de la réalité de sa présence parmi nous.

Le tout dûment certifié exact par la tante elle-même, qui autorisa M. Borgnis à publier le récit du miracle.

Seulement la tante y avait mis cette condition que M. Borgnis n'indiquerait ni son nom ni son adresse, et n'utiliserait pas sa photographie pour illustrer sa narration.

Or, tout à son triomphe, ou pensant peut-être que le merveilleux ne perd rien à être entouré d'un peu de réalité, M. Borgnis passa outre. Il publia nom, adresse et photographie.

— Grave préjudice, protesta la tante, et qui me dégage de tout devoir de reconnaissance.

Et c'est ce qu'a plaidé hier, en son nom, M^{re} Thévenot, devant la troisième chambre, avec, pour adversaire, M^{re} Renaud, du barreau de Versailles.

Avant de se prononcer, le tribunal a décidé de faire comparaître personnellement à sa barre, mercredi prochain, la plaignante et M. Borgnis, le médium et le spirite.

Verra-t-on un nouveau miracle, l'évocation, par exemple, de quelque juge des Enfers pour trancher le différend ?